

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 16
N° identifiant 2023-0114

Titre Convention 2023 pour l'attribution de la Dotation politique de la ville (DPV) par l'État à la ville de Poitiers

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Convention attributive de subvention pour la Dotation politique de la ville 2023

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

La Dotation politique de la ville (DPV) a été créée en 2009. Elle revient « aux communes urbaines particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains ». Chaque année, environ 200 communes sont bénéficiaires de cette dotation. C'est la première année où la ville de Poitiers bénéficie de la DPV.

L'éligibilité de Poitiers s'explique par le fait que la loi de finances pour 2023 a abaissé de 19 % à 16 % le critère population en Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) rapportée à la population totale. Poitiers remplissait déjà favorablement les deux autres critères d'éligibilité : un classement Dotation de solidarité urbaine (DSU) dans les 250 premières places, et l'existence d'une convention Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) sur le territoire.

La ville de Poitiers bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 2 588 580 € pour l'année 2023. Les bénéficiaires peuvent être la commune de Poitiers ou Grand Poitiers, qui exerce la compétence politique de la ville et porte le contrat de ville.

Le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV eux-mêmes, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que ces équipements et actions bénéficient aux habitants des QPV. Les quartiers des Couronneries, Saint-Eloi, Trois Cités, Beaulieu et Bel Air sont donc concernés.

Les crédits de la DPV sont attribués « en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement, correspondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville ». Une convention tripartite entre la ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et la Préfecture de la Vienne doit être signée afin de régir l'attribution de la DPV et de flécher ses crédits vers les projets locaux, détaillés ci-après :

Projets	Montant prévisionnel de l'opération	Montant demandé au titre de la DPV	Taux de subventionnement
Réhabilitation et restructuration de l'école Andersen (€ HT)	5 087 350	1 907 059	37 %
Réhabilitation du Triangle d'Or (€ HT)	802 780	240 834	30 %
Aménagement de la plaine de Coubertin (€ HT)	800 000	240 000	30 %
Aménagement de l'espace public entre la place des Templiers et l'école Alphonse Bouloux (€ HT)	300 000	90 000	30 %
Travaux d'aménagement de l'école Tony Lainé (€ HT)	78 053	28 880	37 %
Travaux de restructuration et de désamiantage de la crèche Bambi - quartier de Beaulieu (€ HT)	71 416	26 424	37 %
Remplacement des menuiseries de la crèche La Bergerie - quartier de Bel Air (€ HT)	32 833	12 148	37 %
Plan de formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) (€ TTC)	19 920	9 960	50 %
Aménagement du bassin d'orage de Saint Eloi (€ HT)	8 333	2 500	30 %
TOTAL	7 200 685	2 557 805	

Les dépenses d'investissement sont chiffrées en € HT car la collectivité récupère le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Les dépenses de fonctionnement sont chiffrées en € TTC car la collectivité ne récupère pas la TVA.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'approuver la convention tripartite Dotation politique de la ville (DPV), dont le projet est annexé, ainsi que tout document et avenant relatif à ce sujet
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dotation politique de la ville (DPV) pour les projets recensés ci-dessus
- d'imputer, pour les dépenses d'investissement, les recettes correspondantes aux opérations ci-après, à l'article 1348 du budget Principal, soit :
 - 1 907 059 € à l'opération 1001 « Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension »
 - 240 834 € à l'opération 2005 « Parc du Triangle d'or : réhabilitation »
 - 240 000 € à l'opération 2101 « Quartier des Couronneries : renouvellement / rénovation espaces publics »
 - 92 500 € à l'opération 4500 « Aménagement des espaces publics : investissement courant »
 - 28 880 € à l'opération 1006 « Groupe scolaire Tony Lainé : travaux d'accessibilité »
 - 38 572 € à l'opération 1200 « Solidarités : Investissement courant »
- d'imputer, pour la dépense de fonctionnement, la recette correspondante de 9 960 € à l'article 748372 du budget Principal

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	